



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :

17

Nombre de membres présents : 8

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de membres absents : 4

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 18 juin 2024

OBJET :

DE-CCAS-24-06-1-02) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-huit juin à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 13 juin 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. COMBE, Mme De VINZELLES, Mme GAUVAIN, Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme HUET, M. POLITZER, Mme TOP.

Pouvoirs : Mme DUPRE (pouvoir à Mme De VINZELLES), Mme JOURION (pouvoir à M. COMBE), Mme LIBERT-ALBANDEL (pouvoir à Mme BRÉON), M. MORAIN (pouvoir à Mme HUET), Mme SERVIAN (pouvoir à M. POLITZER).

Excusés : M. CHARDON, Mme ETIENNE, Mme HAUCHEMAILLE, Mme MARTIN.

Le Conseil d'administration,

Vu l'article L.123-5 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles L2312-1 et L2312-2 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la préparation et au vote du budget ;

Vu le budget primitif du CCAS 2023 ;

Vu le budget supplémentaire du CCAS 2023 ;

Considérant que le compte administratif pour l'exercice 2023 du CCAS fait apparaître, restes à réaliser inclus, un excédent de fonctionnement de 24 722,76 € ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le compte administratif 2023 ;

ARTICLE II : Affecte l'excédent de la section de fonctionnement du budget du CCAS qui s'élève pour l'exercice 2023 à 24 722,76 €, au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé